



## Recuperer mon logement après un jugement avec exécution provisoir

Par **studio**, le **26/02/2014** à **13:41**

Bonjour,

j'ai fais valider le congé pour récupérer mon logement( faire habiter un membre de ma famille) que j'ai donné à ma locataire par le tribunal d'instance qui a jugé l'affaire avec exécution provisoire en accordant à ma locataire un délai de 6 mos depuis le 12/09/2012 pour quitter les lieux, cette dernière est toujours occupante des lieux sans titre ni droit en me payant une indemnité d'occupation . l'huissier me dit depuis le temps qu'il attend l'autorisation du préfet pour expulser ma locataire car elle est bénéficière du DALO.

Que puis-je faire?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]